



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 29
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 6
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.084/DC

OBJET : CESSION DU PAVILLON SIS 1 BIS AVENUE FREDERIC CHOPIN- PARCELLE CADASTREE AL N°381

SEANCE DU 22/09/2026

LE MARDI VINGT-DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H05, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Monsieur Eric ADAM,	Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Dominique SERGI,	Monsieur Timotée DAVIOT,	Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Elisabeth FALOU,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET,	Monsieur Dominique EBLÉ,	Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Stéphanie AUFFRAY,	Madame Catherine CHABOSSON,	Madame Atidel MEHANNECHE,
Madame Laure MARTELLA MALRIEU,	Monsieur Johnny PALMA,	Monsieur Nicolas COURTOT,
Madame Lydia GAUGIN,	Madame Nelly OBAMBI,	Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI,
Madame Francine BOBOT,	Monsieur Jérôme RITTLING,	Madame Fabienne MEURICE,
Madame Audrey LEPAGE,	Madame Myriam MONDON	

POUVOIRS :

Madame Valérie RAGOT a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie DO HUU a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Sylvia CAMEIRA a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jean-Michel MATHY a donné pouvoir à Monsieur Jérôme RITTLING,
Monsieur David FÉROT a donné pouvoir à Madame Audrey LEPAGE

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : **CESSION DU PAVILLON SIS 1 BIS AVENUE FREDERIC CHOPIN- PARCELLE CADASTREE AL N°381**

Le Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L3211-14,

VU l'avis du pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 24 mars 2026 annexé à la présente délibération,

VU la décision n°DEC 26.056/DC en date du 27 mai 2026 mandatant l'agence CENTURY 21 OUGIER pour la mise en vente du pavillon sis 1 bis avenue Frédéric Chopin à Brunoy,

VU l'offre d'achat en date du 10 juillet 2026 du pavillon sis 1 bis avenue Frédéric Chopin transmise par l'agence CENTURY 21 OUGIER formulée par Monsieur BOUCHÉ Nicolas, d'un montant de 335 000,00 €,

CONSIDERANT le montant de la commission de l'agence CENTURY 21 OUGIER, d'un montant de 17 000,00 euros TTC,

CONSIDERANT que le prix net vendeur de 318 000,00 €, inférieur de 10,9% au montant estimé par le pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques, peut être accepté au regard de l'état général du bien classé en catégorie F du Diagnostic de Performance Energétique, qui nécessitera un important volume de travaux par l'acquéreur,

CONSIDERANT que le pavillon sis 1 bis avenue Frédéric Chopin, appartenant au domaine privé communal, ne présente pas d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal et peut par conséquent être cédé,

Sa Commission Finances - Ressources humaines - Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : CESSION DU PAVILLON SIS 1 BIS AVENUE FREDERIC CHOPIN- PARCELLE CADASTREE AL N°381

ADOpte

31 Voix Pour, 4 Abstentions

ARTICLE 1 : **AUTORISE** la cession du pavillon sis 1 bis avenue Frédéric Chopin à Brunoy cadastré AL n°381 au profit de Monsieur BOUCHÉ Nicolas, au prix de 335 000,00 euros, incluant une commission d'agence d'un montant de 17 000,00 € pour l'agence CENTURY 21 OUGIER, soit un prix net vendeur de 318 000,00 €.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire, avec faculté de substituer, à signer la promesse de vente (ou le compromis de vente) relative à cette cession, tous les actes authentiques ainsi que tous les actes y afférents et à choisir l'étude notariale en charge de ces actes.

ARTICLE 3 : **DIT** que les frais afférents à la rédaction et la régularisation des actes authentiques seront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 4 : **DIT** que les recettes sont prévues au Budget communal.

ARTICLE 5 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : CESSION DU PAVILLON SIS 1 BIS AVENUE FREDERIC CHOPIN- PARCELLE CADASTREE AL N°381

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 23/09/2026

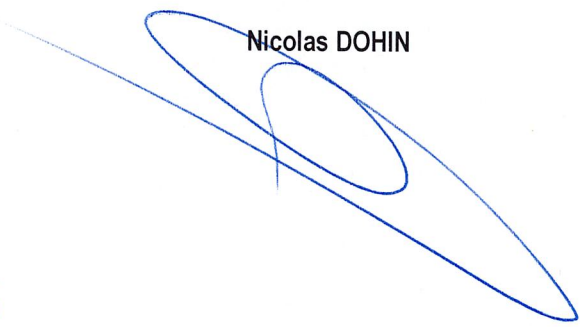
Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN



Acte publié sur le site de la Ville le : 25/09/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.084/DC

Objet de l'acte : CESSION DU PAVILLON SIS 1 BIS AVENUE FREDERIC CHOPIN- PARCELLE
CADASTREE AL N°381

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 2 - Alienations

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260922-BRU_DE_26331_1-DE

Date de l'acte : 22/09/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_26331_1

Date de réception en Préfecture : 24 septembre 2026